

# **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE**

## **NATURE DE LA COMPETITION**

### **1.1 Champ d'application**

Le Comité Départemental Badminton Mayenne organise un Championnat Départemental Jeunes ouvert aux catégories : poussins (es), benjamins (es), minimes, cadets (tes) et juniors (es). Il se déroulera uniquement sur des simples. Chaque joueur devra jouer dans sa catégorie d'âge en simple.

### **1.2 Dénomination**

Cette compétition est appelé le Championnat Départemental Jeunes et s'adresse aux licenciés FFBad du département de la Mayenne.

### **1.3 Date et lieu**

Le championnat départemental jeune aura lieu les 11 et 12 janvier 2025 à Château-Gontier.

Les lieux sont définis d'un commun accord entre le Comité Départemental Badminton Mayenne et les clubs organisateurs.

Les modalités d'organisation sont définies selon le cahier des charges du Comité Départemental Badminton Mayenne.

### **1.4 Déroulement de la compétition**

Le tableau simple se composera de 16 joueurs au maximum par sexe et catégorie.

Les simples se joueront le samedi pour les poussins, benjamins et minimes garçons, le dimanche pour les minimes filles, cadets et juniors.

La compétition se déroulera en auto arbitrage.

### **1.5 Qualification au CRJ**

Seront qualifiés automatiquement pour le Championnat Régional Jeune, les vainqueurs de chaque tableau. Le deuxième représentant du département sera désigné par le comité.

## **REGLES ET TABLEAUX**

### **2.1 Règles**

Le Championnat Départemental Jeunes se déroule selon les règles de la FFBad énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

### **2.2 Tableaux**

#### **2.2.1 Tableaux en Simple :**

- Les tableaux de simple seront constitués de 16 joueurs au maximum. La sélection des joueurs se fera au CPPH 53 au jour du tirage au sort (J-9) soit au 2 janvier 2025. En cas d'égalité, la priorité sera donnée à celui qui aura le plus de matchs dans la saison.
- Les Têtes de séries seront désignées en fonction du classement du CPPH 53.

**2.3** Le Championnat départemental sera géré sur Badnet, agréé par la FFBA.

## **CRITERES DE PARTICIPATION**

### **3.1 Licences**

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs (ses) licenciés à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

### **3.2 Sélection**

- La sélection des joueurs se fera au CPPH 53 au jour du tirage au sort (J-9) soit au 2 janvier 2025.
- Les clubs seront informés des sélections de leurs joueurs à J-4 au plus tard.
- Les convocations seront envoyées à J-5 au plus tard.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

### **4.1 Inscriptions**

**4.1.1** L'inscription pour le championnat départemental est obligatoire et est à saisir sur Badnet (avant le 1 janvier 2025).

Le Mail pour contacter la commission jeunes est :

[commissionjeunes@comite53badminton.fr](mailto:commissionjeunes@comite53badminton.fr)

## 4.2 Montant d'inscription

Le montant d'une inscription par joueur au championnat départemental est de 5 € pour un tableau.

Le club recevra une facture.

## 4.3 Le délai d'inscription

- Les inscriptions sont à saisir avant le 1 janvier 2025 sur Badnet.
- En cas de retard les engagements du club ne seront pas retenus pour le championnat départemental.

## 4.4 Accompagnateur

Nonobstant la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué responsable nommé par le club et présent le jour de la compétition jusqu'à la dernière qualification des joueurs de son club. Le juge arbitre ou le responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition, au moment du pointage. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite remise au juge arbitre ou au responsable du Comité Départemental Badminton Mayenne lors du pointage.

## 4.5 Forfait des joueurs

Lorsqu'un un joueur est forfait après son inscription il faut :

- Prévenir au plus tôt la Commission Jeunes du Comité Départemental Badminton Mayenne.
- Fournir un certificat médical à envoyer à la Ligue dans les 5 jours qui suit la compétition avec **une copie au CODEP**.
- Justifier cette absence en cas de force majeure.
- Toute absence non justifiée sera passible d'une suspension.
- Toute absence non justifiée au tirage au sort, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.
- En cas d'absence justifiée, le montant de l'inscription sera remboursé au club par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

# MODALITES D'ORGANISATION

## 5.1 Organisateur

Le Championnat Départemental Jeunes est organisé par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

## 5.2 Codep53 Badminton

Le Comité Départemental Badminton Mayenne s'engage :

- à déléguer un responsable de la Commission Jeunes Codep53.
- à fournir tous les éléments relatifs à cette compétition.

Le Comité Départemental Badminton Mayenne sollicitera la présence d'un juge arbitre du département. Sa présence sera fonction de leurs disponibilités.

## **5.3 Horaires indicatifs et pointage**

### **5.3.1 Les horaires**

**Samedi et dimanche** : accueil et pointage des joueurs 8h30, début des matchs 9h00 au minimum.

### **5.3.2 Responsable Club**

Chaque responsable de club pointera l'ensemble de ses joueurs à la table de marque. Il a d'autre part obligation de prévenir la table de marque du départ de l'ensemble de ses joueurs.

## **5.4 Affichages**

Le présent règlement doit être affiché dans la salle ou tout du moins être à disposition sur un support informatique.

Les tableaux doivent être affichés dans la salle.

L'échéancier (s) doit être affiché.

## **5.5 Volants et tenues vestimentaires**

### **5.5.1 Les volants**

Ils sont à la charge des CLUBS. Le volant plume étant la référence pour ce championnat.

### **5.5.2 Tenues vestimentaires**

- **Un Tee-shirt du club est souhaité et recommandé.**
- **Le port du short est obligatoire ou de la jupette pour les filles (hors bermuda, caleçon et panta court)**
- **Le port du pantalon de survêtement pendant les matchs ne pourra être autorisé par le juge arbitre (ou responsable Codep53 Badminton) que dans des cas particuliers ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.**

## **5.6 Matches**

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points pour toutes les catégories.

## **5.7 Coaching**

Un seul coach est autorisé à conseiller le joueur lorsque le volant n'est pas en jeu, c'est-à-dire entre les points (le jeu doit être continu), 60 secondes à 11 pts pour le joueur qui mène, 120 secondes entre chaque set. Le coach sera placé derrière le terrain du côté de son joueur. Le coaching entre les points est interdit pour les poussins et benjamins.

## **5.8 Salles**

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

## **ARBITRAGE ET LITIGES**

La compétition se déroulera en auto arbitrage. Si possible des arbitres seront désignés pour les finales.

### **6.1 Les joueurs**

Lors de la compétition seront amenés à scorer :

- En poule les gagnants
- En phase finale les perdants

### **6.2 Recommandations**

Les scoreurs désignés doivent se présenter rapidement à la table de marque.  
Le scoring s'effectuera debout et seul (ou avec un responsable de son club en cas de difficulté).

### **6.3 Litiges**

Le juge arbitre présent est SEUL responsable du bon fonctionnement de la compétition.

## **CLASSEMENT ET RESULTATS**

### **7.1 Récompenses**

Les finalistes et vainqueurs de chaque catégorie seront récompensés.

### **7.2 Résultats**

Les résultats seront communiqués à la Ligue pour la prise en compte des classements individuels par le juge arbitre désigné de la compétition. L'import des résultats dans POONA sont à la charge du GEO référent de la compétition.

## **CAHIER DES CHARGES**

Ce cahier des charges représente une ligne de conduite à adopter par tous les clubs organisateurs.

Son but principal est le bien être des joueurs et des accompagnateurs. C'est la commission Jeunes du Comité qui est responsable de l'organisation de ce championnat.

### **8.1 Obligations du Codep53 Badminton**

Nommer un JA.

Prise en charge des frais d'inscription sur BADNET.

**Prise en charge des récompenses.**

**Tenue de la table de marque.**

Ordinateur et imprimante (papiers et accessoires).

Micro/Sono.

Un panneau ou emplacement pour affichage.

Un nombre équivalent de tablettes & stylo/terrain.

Scotch.

Rallonges électriques et multiprises.

Mise en place avant l'arrivée des joueurs (informatique et affichage).

**Préparation des tableaux et convocations des joueurs.**

**Faire valider la compétition par le juge arbitre désigné avant toute diffusion.**

## **8.2 Terrains**

Un nombre équivalent de classeurs à points avec supports/terrain (scores).

Un numéro/terrain (visible de la table de marque).

Un plot indicateur/terrain (3ème set).

Un récipient pour volants usagés/terrain.

Installation des courts avant l'arrivée des joueurs.

Une surface de jeu propre.

Une délimitation de l'aire de jeu et gradin (cordages/plots selon les possibilités de la salle).

Des filets en bon état et des poteaux sécurisés.

## **8.3 Environnement de la salle**

Des poubelles en nombre suffisant.

Un éclairage en bon état.

Une lumière du jour maîtrisée (obturation fenêtres et verrières).

## **8.4 Buvette**

Sandwichs disponible en permanence

- Un sandwich au prix maximum de 2,50 €.
- Une boisson au prix maximum de 1,5 €.
- Une tarification raisonnable pour l'ensemble des produits vendus (installation avant l'arrivée des joueurs).

## **ASSISTANCE MEDICALE**

Une trousse de secours remplie doit être à disposition sur le site de la compétition.

Un moyen de communication doit être à disposition pour prévenir les services médicaux.

## **APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT**

Les organisateurs, les juges arbitres de cette compétition et les dirigeants de Clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.